

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057

31 mai 2006

SOMMAIRE

A.C. Europe S.A., Elvange	50735	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	50733
Belgo-Trade S.A., Luxembourg	50733	LB Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg	50716
Black Lion Beverages Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50704	LB Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg	50730
Black Lion Beverages Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50716	Mapau Holding S.A., Mamer	50734
Butank S.A., Wiltz	50702	Mariko S.A., Schouweiler	50701
Butank S.A., Wiltz	50703	Mariko S.A., Schouweiler	50702
Centre Luxembourgeois de Formation (Celufo), A.s.b.l., Bertrange	50699	Murex Capital S.A., Luxembourg	50703
Cofralux S.A., Differdange	50731	New Edifice S.A., Bascharage	50702
Demar S.A., Luxembourg	50731	Nino, S.à r.l., Luxembourg	50735
Diamor International Holding S.A., Mamer	50734	Nino, S.à r.l., Luxembourg	50735
DP Investment Holding S.A., Mamer	50735	Nopco S.A., Luxembourg	50731
Ecoteam-Lux, S.à r.l., Mamer	50734	Nove Case S.A., Bascharage	50694
Ergeco S.A., Mamer	50735	Nuovo S.A., Esch-sur-Alzette	50694
Ets. Kuhn Entreprise de Travaux Publics et Privés S.A., Luxembourg	50716	Pago, S.à r.l., Luxembourg	50689
Galler International S.A., Kleinbettingen	50732	PowerTech, S.à r.l., Luxembourg	50690
Galler International S.A., Kleinbettingen	50733	Procter & Gamble International Finance Funding General Management, S.à r.l., Luxembourg	50694
Ilona, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50736	SR Portfolio Holding (C), S.à r.l., Luxembourg	50733
Ilona, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50736	SR Portfolio Holding (B), S.à r.l., Luxembourg	50736
Ilona, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50736	STEINERGY, Steinfort Energy S.A., Steinfort	50690
International Ploquette Holding S.A., Mamer	50734	Suomi Katto S.A., Mamer	50734
International Ploquette Holding S.A., Mamer	50734	TMF Management Luxembourg S.A., Luxembourg	50731
		Vansbeek International S.A., Luxembourg	50731
		Yaltha Holding S.A., Mamer	50735

PAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R. C. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025283//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PowerTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 30, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 69.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024944/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

STEINERGY, STEINFORT ENERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square Patton.
R. C. Luxembourg B 114.799.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La COMMUNE DE STEINFORT, ici représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, à savoir:
 - Monsieur Guy Pettinger, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Kleinbettingen, bourgmestre;
 - Monsieur Camille Stockreiser, ingénieur-technicien en retraite, demeurant à Hagen, échevin;
 - Madame Gisèle Gelz-Helbach, retraitée, demeurant à Steinfort, échevin.
2. CEGEDEL, société anonyme (COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG), en abrégé CEGEDEL, ayant son siège social à Strassen, 2, rue Thomas Edison, représentée:
 - par Monsieur Nestor Didelot, directeur-membre du comité de direction, demeurant à Keispelt;
 - et par Madame Bernadette Coolens, demeurant à B-6780 Messancy, chef de la division juridique des services financiers et juridiques de CEGEDEL, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Strassen, le 9 mars 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé au présent pacte d'actionnaires.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants une société anonyme de droit luxembourgeois ayant pour dénomination sociale STEINFORT ENERGY S.A., en abrégé STEINERGY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 4. La société a pour objet:

1° l'achat, la vente et toutes commercialisations d'énergies, telles que l'électricité, le gaz, la chaleur, la vapeur ou toutes autres formes d'énergie assimilées ou assimilables.

2° la fourniture de services et de conseils dans le domaine de l'énergie au sens du point 1°.

L'objet de la société pourra encore s'étendre à toutes activités apparentées aux activités qui précèdent, telles qu'elles découlent du progrès technique et technologique.

Elle pourra avoir toute participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ayant un objet similaire.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit social de la société est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune. Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6.

a) Un actionnaire ne peut céder tout ou partie de ses actions à un tiers sans les avoir préalablement offertes aux autres actionnaires.

b) L'actionnaire qui décide de céder tout ou partie de ses actions informe le conseil d'administration de toutes les conditions de la cession projetée, notamment l'identité du candidat cessionnaire et le prix offert pour cette cession.

Le conseil d'administration transmet cette offre dans les quinze jours aux autres actionnaires.

Dans le mois de cette notification par le conseil d'administration, les autres actionnaires peuvent exercer un droit de préemption au prorata des actions qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas usage, accroît au droit de préemption des actionnaires qui en font usage, toujours au prorata des actions dont ils sont déjà propriétaires.

L'exercice du droit de préemption doit s'exercer sur la totalité des actions proposées par le cédant. L'exercice de ce droit, doit ce faire dans un délai de 30 (trente) jours à partir du jour de la notification prévue à l'alinéa qui précède.

En cas de silence d'un actionnaire, il est censé refuser l'offre.

c) En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises au prix offert par le tiers, ou à défaut, au prix convenu par les actionnaires, prix qui, dans les deux cas, ne peut être inférieur à la valeur du marché définie comme étant celle déterminée selon la méthode retenue lors de la création de la société.

En cas de contestation sur ce prix, il sera déterminé par un réviseur désigné de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord sur le réviseur, par le Président du tribunal d'arrondissement sur simple requête de la partie la plus diligente.

d) L'actionnaire qui se porte acquéreur des actions d'un autre actionnaire, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours à compter de la détermination du prix.

e) Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

f) Par dérogation à ce qui précède, la cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions à une filiale du groupe détenue au moins à 50% des droits de vote, n'est soumise à aucune disposition du présent article.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres au moins nommés par l'assemblée générale.

La durée du mandat ne pourra dépasser six ans et ledit mandat est en tout temps révocable par l'assemblée générale.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par le vice-président ou par un administrateur présent, désigné à cet effet.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quarante-huit heures avant la date fixée pour la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés et marquent leur accord sur l'ordre du jour.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité, des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies, télégrammes et e-mails avec signature électronique légalement admise.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations y afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a eu un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou valablement représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et les révoquer en tout temps. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à deux de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

Art. 12. Sans préjudice des délégations spéciales susceptibles d'être faites à des tierces personnes, vis-à-vis des tiers la société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration représente la société en justice soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un commissaire, nommé par l'assemblée générale qui fixe ses émoluments et la durée de son mandat, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Le commissaire sortant est rééligible.

Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième vendredi du mois de mars à 11.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié l'assemblée sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des bénéfices, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Les procurations doivent être déposées au siège social deux jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 18. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 19. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 20. Le président du conseil d'administration ou, en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un ou deux scrutateurs.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier, sauf l'année de constitution, et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année au trente et un décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de profits et pertes en même temps que son rapport ainsi que tous autres documents qui sont requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi seront déposés au siège de la société où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 25. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Si les actionnaires ne parviennent pas à un accord sur le montant à affecter aux réserves libres et sans préjudice de la dotation à la réserve légale, les actionnaires s'engagent à ce que la société retienne et affecte aux réserves libres 15% de son bénéfice net distribuable pour l'exercice concerné.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale et sera distribué comme dividendes aux actionnaires.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration.

Dans les conditions fixées par la loi, il peut être décidé du paiement d'acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Dispositions générales

Art. 27. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures sont applicables.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Le capital social est souscrit comme suit:

1. La COMMUNE DE STEINFORT, prédite.....	500 actions
2. CEGEDEL S.A., prénommée	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions souscrites par les souscripteurs sont entièrement libérées, à savoir:

a) Par la COMMUNE DE STEINFORT, prédite, suivant un apport en nature de la clientèle qui dépend de la Commune de Steinfort en matière de vente d'électricité, d'une valeur de cinquante-mille euros (50.000,- EUR), ainsi que le constate le rapport du commissaire aux apports Monsieur Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, en date du 9 mars 2006. Ce rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

b) Par la société CEGEDEL S.A. suivant un apport en numéraire d'une valeur de cinquante mille euros (50.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que l'apport en nature et la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouvent dès à présent à la disposition de la société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Guy Pettinger, fonctionnaire d'Etat, L-8378 Kleinbettingen;
2. Camille Stockreiser, ingénieur technicien e.r., L-8365 Hagen;
3. Gisèle Gelz-Helbach, employée privée e.r., L-8421 Steinfort;
4. Charles Sander, fonctionnaire communal, L-8445 Steinfort;
5. Nestor Didelot, employé privé, L-8295 Keispelt;
6. Carlo Polidori, employé privé, L-3332 Fennange;
7. François Schleich, employé privé, L-8009 Strassen;
8. Jean-Luc Santinelli, employé privé, L-8132 Bridel.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur-délégué:

1. Jean-Luc Santinelli, employé privé, L-8132 Bridel;
2. Charles Sander, fonctionnaire communal, L-8445 Steinfort.

Les administrateurs-délégués ainsi nommés au rang en ce qui concerne la gestion journalière de la société, déclarent engager valablement celle-ci sous leurs signatures conjointes.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.574.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de deux mille sept.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, Square Patton, L-8443 Steinfort.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Pettinger, C. Stockreiser, G. Gelz-Helbach, N. Didelot, B. Coolens, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 916, fol. 3, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

A. Biel.

(024754/203/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

NOVE CASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R. C. Luxembourg B 100.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024947/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NUOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R. C. Luxembourg B 93.827.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024948/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.826.

STATUTES

In the year two thousand six, on the first day of February at 11:00 am.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Appeared:

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., with registered office in at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Yannick Deschamps, Lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity declares that it hereby constitutes a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law and the following Articles:

Title I. - Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby formed by the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present Articles. The name of the Company is PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. The Company shall have its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the shareholder office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Company's principal purpose is to act as general partner of PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE S.C.A. and PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FUNDING S.C.A. The Company may also act as general partner in other partnership or corporation.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may act as general partner or member in partnership agreements or limited liability agreements.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any company, enterprise, entity, venture or partnership in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes.

In particular and without limitation, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, purchase or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies or partnerships in which the Company has a participating or equity interest, any support, loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support.

In addition, the Company may provide any and all lawful support, assistance, including but not limited to loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support, directly or indirectly to any Affiliate (as defined below); with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any Affiliate of the Company with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance any other type of lawful financing or financial assistance or support.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

For purposes of these Articles, the term Affiliate shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such legal entity or legal person. «Control», whether or not capitalized, means, with respect to any legal entity or legal person, the ownership by another legal entity or legal person of greater than fifty percent (50%) of the income or voting interests of such legal entity or legal person or such other arrangement as constitutes the direct or indirect ability to direct the management, affairs or actions of such legal entity or legal person.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twenty five thousand US Dollars (USD 25,000.-) fully paid represented by two hundred and fifty (250) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-).

Art. 6. The shares are transferable as provided by law.

Art. 7. The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 8. The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company is managed by several managers who may but need not be shareholders. The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

The managers are entitled to perform all acts of management, administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the managers. Without limiting the foregoing, the managers shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Company; to execute purchase agreements and promissory notes, to purchase or subscribe for interests of partnerships, to grant powers of attorney to agents, to take actions on behalf of the Company, and to represent the Company in its capacity as a shareholder, member or partner of related companies, partnerships or others entities. The managers may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any officers, executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. A quorum for a meeting of the managers shall require the presence of at least two managers. Resolutions of the managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a duly convened meeting of the managers.

The Company shall be bound towards third parties by the signature of one manager or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the managers. In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 10. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by a majority of shareholders representing at least 3/4 of the shares.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 11. The corporate year starts on July 1 and ends on June 30 of the next year. The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the June 30, 2006.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 12. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI. - Winding-up and Liquidation

Art. 13. In the case of winding-up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 14. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. above mentioned.

All the shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting in part of a receivable that the subscriber holds against PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, pursuant to various loan agreements (cash pool). This part of the receivable represents an amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) has been produced to the undersigned notary.

At the current European Central Bank exchange rate (EUR 1.- = USD 1.2118) this contribution is valued at EUR 20,634.40.

Decision of the sole shareholder

The sole shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously taken the following resolutions:

To fix the registered office of the Corporation at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

To fix the number of managers at two (2) and to elect as managers of the Company for an unlimited period:

Mr Graeme Wood, born in Corbridge (UK) on February 26, 1958, residing in Switzerland Geneva, 1294 Genthod, 21, route de Malagny.

Mr Bruno Humblet, born in Duffel, Belgium on September 9, 1965, residing in B-1850, Belgium, Grimbergen, Adriaan Willaertlaan, 34.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier février à 11h00.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., une société domiciliée 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, représentée par M. Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agisse a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents Statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Le nom de la Société est PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège de l'associé ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. L'objet principal de la Société est de servir comme associé commandité («general partner») de PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE S.C.A. et PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FUNDING S.C.A. La Société pourra aussi servir comme «general partner» dans d'autres partenariats ou sociétés.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société considérera utile en vue de l'accomplissement de son objet. La Société pourra agir en qualité d'«Associé Commandité» ou membre dans des contrats de partenariat ou de responsabilité limitée. La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise, entité, «venture» ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créances.

Elle pourra notamment, et sans y être limitée, employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat ou d'option d'achat tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés ou partenariats dans lesquels elle a une participation toute aide, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide ou assistance financiers.

De plus, la Société donnera toute aide, assistance légales, y compris mais sans y être limité, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou assistance ou aide financiers, directement ou indirectement, à tout Affilié tel que défini ci-après; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à tout Affilié de la Société d'emprunt, avance, garantie ou autre assistance ou tout autre type de financement ou d'assistance ou aide financière légale. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, de certificats d'actions privilégiées, d'obligations et de titres de créances, billets de trésorerie, garanties et conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif. Pour les présents Statuts, le terme «Affilié» signifiera pour toute entité juridique ou personne morale, une autre entité juridique ou personne morale qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlé par, ou est contrôlé conjointement avec cette entité juridique ou personne morale. Le terme «Contrôle», qu'il soit capitalisé ou non, signifie, en ce qui concerne toute entité juridique ou personne morale, la détention par une autre entité juridique ou personne morale de plus de cinquante pour cents (50%) du revenu ou des intérêts avec droit de vote de cette entité juridique ou personne morale, ou un autre arrangement tel que la capacité directe ou indirecte de diriger la gestion, les affaires ou les actes de cette entité juridique ou personne morale.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) entièrement libéré représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux Statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La Société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Les gérants ont pouvoir pour prendre tous actes de gestion, d'administration ou de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents Statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence des gérants. Sans préjudice à ce qui précède, les gérants auront le pouvoir de poser les actes suivants pour le compte de la Société: passer des contrats d'achat et des billets à ordre, acheter ou souscrire des intérêts de partenariats, donner des pouvoirs à des agents pour poser des actes pour le compte de la Société, représenter la Société en sa qualité d'associé, membre ou partenaire de sociétés, partenariats ou autres entités apparentées. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer tous fondés de pouvoirs, directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. Les gérants peuvent sous-déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, auquel cas les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération de l'agent, le cas échéant, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat. Le quorum de présence pour une réunion des gérants requerra la présence de deux gérants au moins. Les résolutions des gérants seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés à une réunion des gérants dûment convoquée.

La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par les gérants. En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un des gérants, la Société sera représentée par le ou les autres gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales

Art. 10. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Toutes les modifications des Statuts devront être approuvées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2006.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes selon la loi. Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 12. Sur le bénéfice net tel que déterminé conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 13. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les associés désigneront un ou plusieurs liquidateurs, détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixeront la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction seront considérés comme liquidateurs.

Art. 14. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une partie de la créance que le souscripteur détient à l'encontre de PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, une société constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, suivant différents contrats de prêt (cash pool). Cette partie de la créance représente un montant de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (25.000,- USD) a été soumise au notaire soussigné.

Au taux actuel de la Banque Centrale Européenne, (EUR 1,- = USD 1,2118) cet apport est évalué à EUR 20.634,40.

Décision du seul associé

Et aussitôt le seul associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

De fixer le siège social de la Société au 5, rue Eugène Ruppert, L-24 53 Luxembourg.

De fixer le nombre des gérants à deux (2) et d'élire comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Graeme Wood, né le 26 février 1958 à Corbridge (UK), résidant en Suisse à Genève, 1294 Genthod, 21, route de Malagny.

M. Bruno Humblet, né à Duffel, Belgique le 9 septembre 1965, résidant en Belgique au 1850 Grimbergen, Adriaan Willaertlaan, 34.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2006, vol. 435, fol. 33, case 3. – Reçu 206,34 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025035/242/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE FORMATION (CELUFO), Association sans but lucratif.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.

R. C. Luxembourg F 1.449.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Guido Gennen, représenté par lui-même, domicilié à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg),

nationalité: luxembourgeoise,

profession: employé privé;

2. Jean Dominique Montois, représenté par lui-même,

domicilié à Libramont (Belgique),

nationalité: belge,

profession: employé privé;

3. Hubert Van de Vyver, représenté par lui-même,

domicilié à Arlon (Belgique),

nationalité: belge,

profession: employé privé,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE FORMATION (CELUFO), A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet.

- l'organisation, animation et promotion de formations au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,
- mettre des formateurs (en régie) à disposition d'organismes de formation,
- l'animation et la mise à disposition de salles et lieux de formation,
- le développement et la commercialisation d'outils de formation,
- réaliser et contribuer à des oeuvres, livres etc. utiles à la formation,
- réalisation de sites Internet liés à la formation,
- mise à disposition aux membres de facilités administratives.

Art. 3. L'association a son siège social au 41, Cité Millewee, L-8064 Bertrange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. - Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. - Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association CENTRE LUXEMBOURGEOIS DE FORMATION (CELUFO), A.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. - Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. - Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. - Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. - Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. - Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

Guido Gennen, Jean Dominique Montois, Hubert Van de Vyver.

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 20,- euros. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de 20,- euros indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 50,- euros.

Bertrange, le 31 janvier 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03431. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025074//116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MARIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 101.091.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARIKO S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 778 du 28 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.091.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Gaetano Leonardi, administrateur de sociétés, demeurant à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Brandenburger, employée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi que sur le vu des titres au porteur représentatifs des mille actions (1.000) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), que les actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin à L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

2.- Modification du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin à L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance et de modifier en conséquence le 2^e alinéa de l'article 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

«Cette société aura son siège à Schouweiler (commune de Dippach). Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Leonardi, M. Brandenburger, B. Reuter-Wagner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 916, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025104/272/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MARIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 101.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025107/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NEW EDIFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Theophile Aubart.

R. C. Luxembourg B 97.057.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024951/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BUTANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.129.

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUTANK S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous la dénomination CLEMENCY S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 217 du 11 août 1988, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 6 juillet 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 40 du 9 janvier 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2006, non encore publié au dit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.129.

L'assemblée est ouverte à 18.45 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et la modification subséquente de l'article 3 (alinéa premier) et l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi a Wiltz.»

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social à Wiltz ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9515 Wiltz, rue Grande-Duchesse Charlotte et de modifier en conséquence l'article 3 alinéa premier et l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 3. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Wiltz.»

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social à Wiltz ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 19.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 février 2006, vol. 320, fol. 2, case 6. – Reçu 13 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mars 2006.

A. Holtz.

(025116/2724/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BUTANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mars 2006.

A. Holtz.

(025117/2724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MUREX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.206.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Signature.

(024976/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.100.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009526, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, duly represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 31 January 2006.

2) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr François Deprez, prénommé, by virtue of a proxy, given in New York, on 30 January 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.100, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2005 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been modified since.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1) Decision to increase the Company's share capital by an approximate amount of eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 880,000.-) with a maximum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to approximately eight hundred and ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 892,500.-) with a maximum of one million twelve thousand five hundred Euro - through the approximate issue of thirty-five thousand two hundred (35,200) shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each - with a maximum of forty thousand (40,000) shares. The thirty-five thousand two hundred (35,200) new shares (or more) are to be subscribed as follows: (i) seventeen thousand six hundred (17,600) - with a maximum of twenty thousand (20,000) shares are to be subscribed by LION CAPITAL FUND I, L.P., prenamed, in exchange for a contribution in cash and (ii) seventeen thousand six hundred (17,600) - with a maximum of twenty thousand (20,000) shares are to be subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., prenamed, in exchange for a contribution in cash. The total contribution of eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 880,000.-) with a maximum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is to be entirely allocated to the share capital. There will be no issue premium.

2) Decision to convert the existing shares of the Company into a new class of shares having the rights provided below and to be referred to as the «Class A Ordinary Shares».

3) Decision to restate certain provisions of the articles of incorporation, as well as to amend such articles as a consequence of the above resolutions, as set forth in the resolutions below.

4) Decision to approve, to the extent necessary, the issue by the Company on or about 31 January 2006 of an approximate total of three million five hundred and thirty-four thousand three hundred (3,534,300) convertible preferred equity certificates having a par value of EUR 25.- each, for a total approximate amount of eighty-eight million three hundred and fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 88,357,500.-), such securities to be governed by terms and conditions to be approved and executed by the Company.

5) Decision to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr David Scott Blitzer, investor, born on September 7, 1969 in New Jersey, USA, residing at 5 Priory Walk, London SW10 9SP as «Class A1 Manager» of the Company;

- Mr Lyndon Lea, investor, born on January 13, 1969 in Morcambe, England, residing at 7 Cottesmore Gardens, London W8 5PR as «Class A2 Manager» of the Company;

6) Decision that the following managers of the Company shall become, with immediate effect, Class A1 Manager and Class A2 Manager of the Company, as the case may be:

- Mr Javier Ferrán, investor, born on August 18, 1956 in Barcelona, Spain, residing at Oakwood, Horseshoe Ridge, St George's Hill, Weybridge, Surrey KT13 0NR shall be referred to either as a «Class A2 Manager» of the Company;
- Mr Matthew Tooth, investor, born on July 21, 1975 in Crawley, England, residing at Flat A, 131 Beaufort Street, London SW3 6BS shall be referred to either as a «Class A1 Manager» of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 887,500.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) through the issue of thirty-five thousand five hundred (35,500) shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The thirty-five thousand five hundred (35,500) new shares have been subscribed as follows:

- seventeen thousand seven hundred and fifty (17,750) shares have been subscribed by LION CAPITAL FUND I, L.P., prenamed, in exchange for a contribution in cash.
- seventeen thousand seven hundred and fifty (17,750) shares have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., prenamed, in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of eight hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 887,500.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting decides to convert the existing shares of the Company into a new class of shares having the rights provided below and to be referred to as the «Class A Ordinary Shares».

Third resolution

The general meeting decides to restate certain provisions of the articles of incorporation, as well as to amend such articles as a consequence of the above resolutions, so that the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«A. - General, Definitions

Art. 1. When used in these articles of incorporation the following terms shall have the meanings set out below:

- «Affiliate» means, with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person, and «Affiliated» shall have a meaning correlative to the foregoing;
- «BLACKSTONE Partners» means BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P. and BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., including their Permitted Syndicatees and Permitted Transferees, in all cases to the extent and insofar as they are A Partners of the Company;
- «Business Day» means a day (other than a Saturday, a Sunday or a public holiday) on which banks in London, New York and Luxembourg are normally open for the conduct of general banking business;
- «Conflict» means, with respect to a manager, that
- (i) such manager has a direct or indirect financial interest in the outcome of a decision of the board of managers other than a direct or indirect interest in respect of shares of the Company in issue from time to time (including any shares or interest into which they may be exchanged or converted), PECs or CPECs; or
 - (ii) in respect of the relevant Investor who proposed such manager for appointment, that Investor or any Affiliate of that Investor has a financial interest in the outcome of a decision of the board of managers other than any direct or indirect interest in respect of shares of the Company in issue from time to time (including any shares or interest into which they may be exchanged or converted), PECs or CPECs;
- «Control» means with respect to a person (other than an individual) (a) ownership of more than 50% of the voting securities of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person and (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis the business, affairs and/or assets of such person, and for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership (and the terms «Controlling» and «Controlled» shall have meanings correlative to the foregoing);
- «CPEC Instrument» means the instrument entered into by the Company on or about 31 January 2006 constituting the CPECs;
- «CPECs» means the convertible preferred equity certificates of the Company with a nominal value of EUR 25.- each constituted by the CPEC Instrument;

«Group»	means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and any holding company of the company which is incorporated for the purposes of planning for an exit transaction and in which the share capital structure of the company is replicated in all material respects (and for so long as such holding company is a holding company of the company, any subsidiary undertakings of such holding company from time to time) and «member of the Group» and «Group Company» shall be construed accordingly; for the avoidance of doubt, no Investor nor any of its Affiliates (other than the Company and the subsidiary undertakings of the Company) shall be a member of the Group for the purposes of these articles of incorporation;
«Investors»	means, collectively, the Principal Investors and each other person to which shares of the Company are transferred or issued in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement;
«LION Partners»	means LION CAPITAL FUND I, L.P., LION CAPITAL FUND I A, L.P., LION CAPITAL FUND I B, L.P., LION CAPITAL FUND I C, L.P., LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., including their Permitted Transferees, in all cases to the extent and insofar as they are A Partners of the Company;
«PEC Instrument»	means the instrument entered into by the Company on or about 31 January 2006 constituting the PECs;
«PECs»	means the preferred equity certificates of the Company with a nominal value of EUR 25.- each constituted by the PEC Instrument;
«Permitted Syndicatee»	means any person(s) to whom the BLACKSTONE Partners may syndicate their shareholding in the Company in accordance with the terms of the Shareholder's Agreement and subject to the relevant provisions of Luxembourg law;
«Permitted Transferee»	(a) means (i) in respect of any BLACKSTONE Partner, any investment fund managed or advised by BLACKSTONE MANAGEMENT PARTNERS IV L.L.C., or any other fund advisory entity Affiliated with THE BLACKSTONE GROUP L.P. (a «BLACKSTONE Fund») or any wholly-owned and Controlled subsidiary of such BLACKSTONE Partner or BLACKSTONE Fund; (ii) in respect of any LION Partner, any investment fund managed or advised by LION CAPITAL LLP or any other fund advisory entity Affiliated with LION CAPITAL LLP (a «LION CAPITAL FUND»), or any wholly-owned and Controlled subsidiary of such LION Partner or LION CAPITAL FUND and (b) any wholly-owned and Controlled subsidiary of any Investor;
«Principal Investors»	means each of the BLACKSTONE Partners and the LION Partners; and
«Shareholders' Agreement»	has the meaning set forth below.

B. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 2. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, by the present articles of incorporation as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the «Shareholders' Agreement»).

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

C. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) represented by thirty-six thousand (36,000) ordinary shares of class A (the «Class A Ordinary Shares», their holders being referred to as «A Partners»), with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Any reference made hereinafter to the «shares» shall include the Class A Ordinary Shares and any reference made hereinafter to the «partners» shall include the A Partners.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are transferable among partners subject to the provisions of the Shareholders' Agreement. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognise a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Shareholders' Agreement.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

D. - Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of a maximum of ten (10) managers or such other number as the partners shall agree from time to time. For so long as the BLACKSTONE Partners hold 25% or more in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the BLACKSTONE Partners shall be entitled to propose two (2) managers; in the event that the BLACKSTONE Partners cease to hold 25% but continue to hold at least 10% in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the BLACKSTONE Partners shall be entitled to propose one (1) manager (each such manager proposed by the BLACKSTONE Partners pursuant to this sentence, a «Class A1 Manager»). For so long as the Lion Partners hold 25% or more in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the LION Partners shall be entitled to propose two (2) managers; in the event that the LION Partners cease to hold 25% but continue to hold at least 10% in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the LION Partners shall be entitled to propose one (1) manager (each such manager proposed by the LION Partners pursuant to this sentence, a «Class A2 Manager»).

The Class A1 Managers shall be elected on a list of candidates proposed by the BLACKSTONE Partners and the Class A2 Managers shall be elected on a list of candidates proposed by the LION Partners. Each such list shall be determined by a simple majority vote of the BLACKSTONE Partners and the LION Partners, respectively. In the event that the BLACKSTONE Partners cease to hold at least 10% in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the BLACKSTONE Partners shall not be entitled to propose a manager and shall take all action necessary to procure that each manager previously proposed by the BLACKSTONE Partners and then currently serving on the board of managers shall resign or be revoked. In the event that the LION Partners cease to hold at least 10% in nominal value of the Class A Ordinary Shares, the LION Partners shall not be entitled to propose a manager and shall take all action necessary to procure that each manager previously proposed by the LION Partners and then currently serving on the board of managers shall resign or be revoked. Managers other than the Class A1 Managers and the Class A2 Managers shall be appointed by the partners in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Unless the context otherwise requires, any reference made hereinafter to the «managers» shall include the Class A1 Managers and/or the Class A2 Managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. As regards any such temporary replacement of a Class A1 Manager or a Class A2 Manager, such appointment may only be effected on a list of candidates proposed by the relevant Investor having proposed the appointment of the manager whose office has become vacant. There have to be at least two candidates for each such vacancy. The general meeting of partners shall proceed with the final election at its following meeting.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the partners, who fix the term of their office and their remuneration, if any, subject to the terms of the Shareholders' Agreement.

The managers may be dismissed freely at any time by the partners provided that the Class A1 Managers and the Class A2 Managers may not be dismissed without the approval of the BLACKSTONE Partners or the LION Partners, respectively.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of a Class A1 Manager and a Class A2 Manager or (ii) the signature of any one or more managers to whom such power shall have been delegated by resolution of the board of managers.

Art. 12.1. The board of managers of the Company may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any Class A1 Manager or Class A2 Manager shall be entitled to call a meeting of the board of managers. The board of managers shall meet at least once every three months (except as otherwise agreed by the Principal Investors), upon call by any Class A1 Manager or Class A2 Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least two (2) working days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) managers are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that at least one of the managers present or represented is a Class A1 Manager and one of the managers present or represented is a Class A2 Manager. Should such quorum not be constituted at any board meeting, such meeting shall be adjourned and shall reconvene on the date which falls five (5) Business Days from the date of such meeting. The above quorum shall apply to any meeting so reconvened.

Observers may be appointed or removed in writing by each of the Investors to attend meetings of the board of managers, and shall be entitled to see all documents considered at such meetings, to receive copies thereof and to speak but not to vote at such meetings. Notice of such appointment is to be provided to the Company and shall take effect upon delivery thereof at the Company's registered office or production at any meeting of the board of managers of the Company.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12.2. Subject to and in accordance with Article 12.1 of the present articles of incorporation as well as the provision of the Shareholders' Agreement in relation, inter alia, to any reserved matters, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at a meeting of the board of managers, with the assent of at least one (1) Class A1 Manager and one (1) Class A2 Manager. Each manager of the Company shall be entitled to one vote and, in the case of an equality of votes, no person, including without limitation the chairman of the board of managers, shall have a second or casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a Conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such interest prior to the start of the meeting, subject in all cases to any stricter mandatory provisions of Luxembourg law.

Art. 13. The board of managers may create one or more committees of which the members may be chosen among the managers (in which case they will comprise at least one Class A1 Manager and one Class A2 Manager) and the board shall determine the committees' members, role and powers. Such committee or committees shall only have a consultative and monitoring function.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. For as long as any relevant Investor remains entitled to propose a list of Class A1 Managers or Class A2 Managers, there shall be given to each such managers the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement and in accordance with the distributions rights as set out in Article 23 of these articles of incorporation, the board of managers may decide to pay interim dividends on

the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein or in the Shareholders' Agreement in relation to, inter alia, any reserved matters, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

F. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1, and ends on December 31 of the same year.

Art. 22. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners subject to and in accordance with the Shareholders' Agreement.

G. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Where any matter contained in these articles of incorporation conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.»

Fourth resolution

The general meeting decides to approve, to the extent necessary, the issue by the Company on or about 31 January 2006 of an approximate total of three million five hundred and thirty-four thousand three hundred (3,534,300) convertible preferred equity certificates having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, for a total approximate amount of eighty-eight million three hundred and fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 88,357,500.-), such securities to be governed by terms and conditions to be approved and executed by the Company.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint the following persons as a Class A1 Manager and a Class A2 Manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr David Scott Blitzer, investor, born on September 7, 1969 in New Jersey, USA, residing at 5 Carlyle Square, London SW3 6EX as a «Class A1 Manager» of the Company;
- Mr Lyndon Lea, investor, born on January 13, 1969 in Morcambe, England, residing at 7 Cottesmore Gardens, London W8 5PR as a «Class A2 Manager» of the Company.

Sixth resolution

The general meeting further decides that the following managers of the Company shall become, with immediate effect, a Class A1 Manager and a Class A2 Manager of the Company, as the case may be:

- Mr Javier Ferrán, investor, born on August 18, 1956 in Barcelona, Spain, residing at Oakwood, Horseshoe Ridge, St George's Hill, Weybridge, Surrey KT13 0NR shall henceforth be a «Class A2 Manager» of the Company;
- Mr Matthew Tooth, investor, born on July 21, 1975 in Crawley, England, residing at Flat A, 131 Beaufort Street, London SW3 6BS shall henceforth be an «Class A1 Manager» of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twelve thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009526, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, SW1X 7HF, Londres, représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

ici représenté par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 31 janvier 2006.

2) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du pays des Iles Cayman, représenté par son gérant BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son gérant BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, chacune des sociétés susmentionnées ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représenté par Monsieur François Deprez, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 30 janvier 2006.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants sont tous les associés de BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.100, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis lors.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant approximatif de huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 880.000,-) avec un maximum d'un million - pour le porter de son montant initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à environ huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 892.500,-) - avec un maximum d'un million douze mille cinq cents euros - par l'émission d'environ trente-cinq mille deux cents (35.200) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune - avec un maximum de quarante mille parts (40.000). Les trente-cinq mille deux cents (35.200) nouvelles parts sociales (ou plus) doivent être souscrites comme suit: (i) dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales - avec un maximum de vingt mille (20.000) - à souscrire par LION CAPITAL FUND I, L.P., prénommé, contre un apport en numéraire et (ii) dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales - avec un maximum de vingt mille (20.000) à souscrire par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., prénommé, contre un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport d'un montant de huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 880.000,-) avec un maximum d'un million - est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

2. Décision de convertir les parts sociales existantes de la Société en une nouvelle catégorie de parts sociales auxquelles sont rattachés les droits décrits ci-dessous comme étant les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A».

3. Décision de modifier certaines dispositions des statuts, ainsi que d'amender ces statuts suite aux résolutions ci-dessus, comme détaillé dans les résolutions suivantes.

4. Décision d'approuver, dans la mesure du nécessaire, l'émission, aux alentours du 31 janvier 2006, par la Société d'un montant approximatif de trois millions cinq cent trente-quatre mille trois cents (3.534.300,-) convertible preferred equity certificates ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, pour un montant total approximatif de quatre-vingt-huit millions trois cent cinquante-sept mille trois cents euros (EUR 88.357.300,-), lesquels seront soumis aux termes et conditions devant être approuvés et signés par la Société.

5. Décision de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Scott Blitzer, investisseur, né le 17 septembre 1969, au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 5 Priory Walk, Londres SW10 9SP en qualité de «Gérant de Catégorie A1»;

- Monsieur Lyndon Lea, investisseur, né le 13 janvier 1969 à Morcambe, Angleterre, demeurant au 7 Cottesmore Gardens, Londres W8 5PR en qualité de «Gérant de Catégorie A2»;

6. Décision que les gérants suivants de la Société deviendront, avec effet immédiat, Gérant de Catégorie A1 et Gérant de Catégorie A2, suivant le cas:

- Monsieur Javier Ferran, investisseur, né le 18 août 1956, à Barcelone, Espagne, demeurant à Oakwood, Horseshoe Ridge, St George's Hill, Weybridge, Surrey KT13 0NR, aura dorénavant la qualité de «Gérant de Catégorie A2»;

- Monsieur Matthew Tooth, investisseur, né le 21 juillet 1975, à Crawley, Angleterre, demeurant Appartement A, 131 Beaufort Street, Londres, SW3 6BS aura dorénavant la qualité de «Gérant de Catégorie A1».

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 887.500,-) pour le porter de son montant initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) par l'émission de trente-cinq mille cinq cents (35.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les trente-cinq mille cinq cents (35.500) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- dix-sept mille sept cent cinquante (17.750) parts sociales sont souscrites par LION CAPITAL FUND I, L.P., prénommée, contre un apport en numéraire.

- dix-sept mille sept cent cinquante (17.750) parts sociales sont souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., prénommée, contre un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 887.500,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiants de l'existence et de la valeur des apports ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en une nouvelle catégorie de parts sociales auxquelles sont rattachés les droits décrits ci-dessous, comme étant les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier certaines dispositions des statuts, ainsi que d'amender ces statuts suite aux résolutions ci-dessus, de sorte que les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«A. - Général, Définitions

Art. 1^{er}. Dans ces statuts, les termes utilisés ci-après auront la signification suivante: ,-

«Personne Affiliée»	signifie, pour toute personne, une autre personne Contrôlée directement ou indirectement par cette première personne, Contrôlant directement ou indirectement cette première personne ou directement ou indirectement sous le même Contrôle que cette première personne, et «Affiliée» s'interprétera de la même manière;
«BLACKSTONE»	signifie BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P. ET BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., ainsi que leurs Syndicataires Autorisés et leurs Cessionnaires Autorisés, dans tous les cas pour autant qu'ils soient et dans la mesure où ceux-ci sont des Associés A de la Société;
«Jour Ouvrable»	signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) où les banques de Londres, de New-York et du Luxembourg sont ouvertes pour l'exercice de leurs affaires;
«Conflit»	signifie, en ce qui concerne un gérant, que (i) celui-ci a un avantage financier direct ou indirect dans le résultat d'une décision du conseil de gérance autre qu'un avantage direct ou indirect vis-à-vis de parts sociales de la Société émises de temps à autres (y compris les parts sociales ou les valeurs en lesquelles elles peuvent être échangées ou converties), des PECs ou de CPECs; ou (ii) vis-à-vis de l'Investisseur qui a proposé la candidature d'un tel gérant, cet Investisseur ou toute Personne Affiliée de cet Investisseur a un avantage financier dans le résultat d'une décision du conseil de gérance autre qu'un avantage direct ou indirect vis-à-vis de parts sociales de la Société émises de temps à autres (y compris les parts sociales ou les valeurs en lesquelles elles peuvent être échangées ou converties), des PECs ou de CPECs;
«Contrôle»	signifie en ce qui concerne une personne (autre qu'une personne physique) (a) le fait de posséder plus de 50% des titres portant droit de vote de cette entité (b) le droit de nommer, ou de faire procéder à la nomination de plus de 50% des membres du conseil d'administration (ou d'un conseil similaire de cette personne) et (c) le droit de gérer, ou de diriger la gérance de façon discrétionnaire des affaires et/ou des avoirs d'une telle personne, et pour éviter tout doute, un general partner sera censé Contrôler un limited partnership (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» s'interpréteront de la même manière);
«Acte CPEC»	signifie l'acte par lequel la Société a constitué les CPECs aux environs du 31 Janvier 2006;
«CPECs»	signifie les convertible preferred equity certificates de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR chacun constitués par l'Acte CPEC;

«Groupe»	signifie la Société et ses sociétés filiale de temps à autre et toute société holding de la société qui est constituée dans le but de planifier une transaction de sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est reproduite dans tous ses aspects substantiels (et aussi longtemps que cette société holding est une société holding de la société, toute société filiale de cette société holding de temps à autre) et «les membres du Groupe» et la «Société de Groupe» s'interpréteront de la même manière; afin d'éviter tout doute, aucun Investisseur ni aucune de ses Personnes Affiliées (autres que la Société et que les sociétés filiales de la Société) ne sera considéré comme un membre du Groupe pour les besoins des présent statuts);
«Investisseur»	signifie, collectivement, les Investisseurs Principaux et toute autre personne à qui des parts sociales de la Société sont cédées ou émises conformément au Pacte d'Actionnaire;
LION»	signifie LION CAPITAL FUND I, L.P., LION CAPITAL FUND I A, L.P., LION CAPITAL FUND I B, L.P., LION CAPITAL FUND I C, L.P., LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., LION/ORANGINA COINVESTORS L.P. ainsi que leurs Cessionnaire autorisés, dans tous les cas pour autant qu'ils soient et dans la mesure où ceux-ci sont des Associés A de la Société;
«Acte PEC»	signifie l'acte par lequel la Société a constitué les PECs au environ du 31 janvier 2006;
«PECs»	signifie les preferred equity certificates de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR chacun constitués par l'Acte PEC;
«Syndicataire Autorisé»	signifie toute personne(s) avec qui les Associés BLACKSTONE peuvent constituer un syndicat financier relatif à leurs détention de parts sociales dans la Société dans le respect des dispositions du Pacte d'Actionnaires et sous réserve des dispositions applicables du droit luxembourgeois;
«Cessionnaire Autorisé»	(a) signifie (i) vis-à-vis d'un Associé BLACKSTONE, tout fonds d'investissement géré ou conseillé par BLACKSTONE MANAGEMENT PARTNERS IV L.L.C., ou tout autre entité de conseil de fonds Affiliée à The BLACKSTONE GROUP L.P. (un «Fonds BLACKSTONE») ou toute filiale entièrement détenue et Contrôlée par cet Associé BLACKSTONE ou Fonds BLACKSTONE; (ii) vis-à-vis d'un Associé LION, tout fonds d'investissement géré ou conseillé par LION CAPITAL LLP, ou tout autre entité de conseil de fonds Affiliée à LION CAPITAL LLP (un «Fonds LION CAPITAL»), ou toute filiale entièrement détenue et Contrôlée par cet Associé LION ou Fonds LION CAPITAL et (b) toute filiale entièrement détenue et Contrôlée par un Investisseur;
«Investisseurs Principaux»	signifie chacun des Associés BLACKSTONE et des Associés LION; et
«Pacte d'Actionnaires»	a le sens qui lui est donné ci-dessous.

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts et par le pacte d'actionnaires entre les associés, tel que celui-ci peut être amendé ou remplacé (le «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représentée par trente-six mille (36.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A», leurs détenteurs étant appelés les «Associés A»), d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toute référence faite par la suite aux «parts sociales» inclura les Parts Sociales de Catégorie A et toute référence faite par la suite aux «associés» inclura les Associés A.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont cessibles entre associés sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En plus du consentement préalable mentionné ci-dessus, la Société ne reconnaîtra un cessionnaire de parts sociales comme propriétaire de telles parts et ce cessionnaire ne pourra exercer les droits attachés à ces parts que si cette cession est faite conformément au Pacte d'Actionnaires et que si le cessionnaire a expressément consenti à être lié par le Pacte d'Actionnaires.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un maximum de 10 gérants ou de quelque autre nombre sur lequel les Associés s'accorderont de temps à autre. Aussi longtemps que les Associés BLACKSTONE détiendront 25% ou plus en valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Associés BLACKSTONE auront le droit de proposer deux (2) gérants; dans le cas où les Associés BLACKSTONE cesseraient de détenir 25% mais continueraient à détenir au moins 10% en valeur nominale de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Associés BLACKSTONE auraient le droit de proposer un (1) gérant (chaque gérant proposé par les Associés BLACKSTONE sur base de ce qui précède étant un «Gérant de Catégorie A1»). Aussi longtemps que les Associés LION détiendront 25% ou plus en valeur nominale de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Associés LION auront le droit de proposer deux (2) gérants; dans le cas où les Associés LION cesseraient de détenir 25% mais continueraient à détenir au moins 10% en valeur nominale de Parts Sociales de Catégorie A, les Associés LION auraient le droit de proposer un (1) gérant (chaque gérant proposé par les Associés LION sur base de ce qui précède étant un «Gérant de Catégorie A2»).

Les Gérants de Catégorie A1 seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés BLACKSTONE et les Gérants de Catégorie A2 seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés LION. Chaque liste sera déterminée par un vote à la majorité ordinaire des Associés BLACKSTONE et des Associés LION, respectivement. Si les Associés BLACKSTONE cessent de détenir 10% en valeur nominale de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Associés BLACKSTONE n'auront plus le droit de proposer un gérant et prendront toutes les mesures nécessaires pour que chaque gérant précédemment proposé par les Associés BLACKSTONE et alors membre du conseil de gérance soit révoqué ou démissionne. Si les Associés LION cessent de détenir 10% en valeur nominale de Parts Sociales de Catégorie A, les Associés BLACKSTONE n'auront plus le droit de proposer un gérant et prendront toutes les mesures nécessaires pour que chaque gérant précédemment proposé par les Associés LION et alors membre du conseil de gérance soit révoqué ou démissionne. Les gérants autres que les Gérants de Catégorie A1 et les Gérants de Catégorie A2 seront nommés par les associés conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sauf si le contexte implique une interprétation différente, toute référence faite ci-après aux «gérants» inclura les Gérants de Catégorie A1 et/ou les Gérants de Catégorie A2.

Dans le cas d'une vacance d'un poste de gérant suite au décès, à la démission, la retraite ou autrement, les gérants restants pourront temporairement désigner un gérant. Concernant ce remplacement temporaire d'un Gérant de Catégorie A1 ou d'un Gérant de Catégorie A2, une telle désignation ne sera valablement faite que sur base d'une liste de candidats proposés par l'Investisseur ayant proposé la nomination du gérant dont le poste est devenu vacant. Il doit y avoir au moins deux candidats pour chaque vacance. L'assemblée générale des associés procédera à l'élection finale lors de sa réunion suivante.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés qui déterminent la durée de leurs mandats et leurs rémunérations, le cas échéant, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés, étant entendu que les Gérants de Catégorie A1 et les Gérants de Catégorie A2 ne peuvent être révoqués sans l'approbation des Associés BLACKSTONE et des Associés LION, respectivement.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A1 et d'un Gérant de Catégorie A2 ou (ii) la signature d'un ou plusieurs gérants à qui un tel pouvoir aura été délégué par résolution du conseil de gérance.

Art. 12.1. Le conseil de gérance de la société pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Tout Gérant de Catégorie A1 et tout Gérant de Catégorie A2 aura le droit de convoquer une réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois tous les trois mois (sauf si les Investisseurs Principaux s'accordent pour qu'il en aille autrement), sur convocation d'un Gérant de Catégorie A1 ou d'un Gérant de Catégorie A2, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouver le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux (2) gérants au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, étant entendu qu'au moins un des gérants présents ou représentés doit être un Gérant de Catégorie A1 et qu'au moins un des gérants présents ou représentés doit être un Gérant de Catégorie A2. Si un tel quorum n'est pas réuni, la réunion sera ajournée à la date tombant cinq (5) Jours Ouvrables après cette réunion. Le quorum susmentionné sera également d'application pour cette nouvelle réunion.

Des observateurs pourront être nommés ou révoqués par écrit par chacun des Investisseurs afin de prendre part aux réunions du conseil de gérance et auront droit d'accès à tous les documents pris en considération lors de ces réunions, d'en recevoir des copies et de parler, mais non de voter, lors de ces réunions. Avis de ces nominations seront remis à la Société et prendront effet lors de leur dépôt au siège social de la Société où lors de leur présentation lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12.2. Sous réserve de et conformément à l'Article 12.1 des présents statuts et aux dispositions du Pacte d'Actionnaires relatives, notamment, à toute matière réservée, les décisions seront prises à la majorité des membres présents ou représentés à un conseil de gérance, avec l'assentiment d'un (1) Gérant de Catégorie A1 et d'un (1) Gérant de Catégorie A2. Chaque gérant aura droit à un vote et, en cas d'égalité, personne, en ce compris le président du conseil de gérance, n'aura de second vote ou de voix prépondérante. Un gérant n'aura pas le droit de voter lors d'une réunion du conseil de gérance ou sur toute résolution vis-à-vis de laquelle il aurait un Conflit et il ne sera pas compté dans le quorum de cette réunion à moins d'avoir déclaré cet intérêt contraire avant le début de cette réunion, sous réserve dans tous les cas de dispositions impératives plus strictes du droit luxembourgeois.

Art. 13. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs comités dont les membres pourront être choisis parmi les gérants (auquel cas ils incluront au moins un Gérant de Catégorie A1 et un Gérant de Catégorie A2) et le conseil déterminera les membres, fonctions et pouvoirs de ces comités. Ce ou ces comités n'auront qu'une fonction consultative et de contrôle.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Aussi longtemps que les Investisseurs respectifs auront le droit de proposer une liste de Gérants de Catégorie A1 ou de Gérants de Catégorie A2, il sera donné à chacun de ces gérants les minutes de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires et conformément aux droits de distribution prévus à l'article 23 des présents statuts, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts ou par le Pacte d'Actionnaires, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale sous réserve de et en conformité avec le Pacte d'Actionnaires.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. En cas de conflit entre ces statuts et les dispositions du Pacte d'Actionnaires, ce dernier prévaudra entre parties et dans la mesure permise par le droit luxembourgeois.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver, dans la mesure du nécessaire, l'émission, aux alentours du 31 janvier 2006, par la Société d'un montant approximatif de trois millions cinq cent trente-quatre mille trois cents (3.534.300,-) convertible preferred equity certificates ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, pour un montant total approximatif de quatre-vingt-huit millions trois cent cinquante-sept mille trois cents euros (EUR 88.357.300,-), lesquels seront soumis aux termes et conditions devant être approuvés et signés par la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant de Catégorie A1 et Gérant de Catégorie A2 de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Scott Blitzler, investisseur, né le 17 septembre 1969, au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au Carlyle Square, Londres SW3 6EX en qualité de «Gérant de Catégorie A1»;
- Monsieur Lyndon Lea, investisseur, né le 13 janvier 1969 à Morcambe, Angleterre, demeurant au 7 Cottessmore Gardens, Londres W8 en qualité de «Gérant de Catégorie A2».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les gérants suivants de la Société deviendront, avec effet immédiat, Gérant de Catégorie A1 et un Gérant de Catégorie A2, suivant le cas:

- Monsieur Javier Ferran, investisseur, né le 18 août 1956, à Barcelone, Espagne, demeurant à Oakwood, Horseshoe Ridge, St George's Hill, Weybridge, Surrey KT13 0NR, en qualité de «Gérant de Catégorie A2»;
- Monsieur Matthew Tooth, investisseur, né le 21 juillet 1975, à Crawley, Angleterre, demeurant Appartement A, 131 Beaufort Street, Londres, SW3 6BS en qualité de «Gérant de Catégorie A1».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à douze mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2006, vol. 901, fol. 25, case 4. – Reçu 8.875 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2006.

J.-J. Wagner.

(025129/239/748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2006.

J.-J. Wagner.

(025130/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R. C. Luxembourg B 28.312.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(024955/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.641.

In the year two thousand and five, on the twenty seventh of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.641 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 7 September 2005 and whose articles have not yet been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

50717

Agenda:

- 1) To amend and restate the corporate object of the Company;
- 2) To increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 3,512,500.- (three million five hundred twelve thousand five hundred Euro) by creating and issuing 140,000 (one hundred and forty thousand) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «New Shares»);
- 3) To record the subscription and full liberation of the New Shares to be paid up by contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (universality) of LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.640 (the «Subscriber»);
- 4) To acknowledge the fix rate exemption request pursuant to Article 4-1 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption;
- 5) To decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- in order to reduce it from its amount of EUR 3,512,500.- (three million five hundred twelve thousand five hundred Euro) (following the above resolutions) to EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) by the cancellation of the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- each held by the Company in its portfolio;
- 6) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:
«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) represented by 140,000 (one hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»
- 7) To introduce a new article 9 in respect of the ERISA Rights;
- 8) To amend and restate the articles of association of the Company;
- 9) Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to amend and restate article 3 (corporate object) of the Company will shall be read as follows:

«Art. 3. Object

The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;
- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and
- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31st, 1929 on holding companies.

For the purpose of this article, Affiliate or Affiliated means: when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of PALAMON Group, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the PALAMON Group shall mean any other member of the PALAMON Group.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 3,512,500.- (three million five hundred twelve thousand five hundred Euro) by creating and issuing 140,000 (one hundred and forty thousand) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and the creation of a share premium account for the amount of EUR 12,679,625.- (twelve million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five Euro) corresponding to the share premium of the New Shares.

Subscription and Payment

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.: 140,000 New Shares with a nominal value of EUR 25.- each;

here represented by Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. (the «Subscriber») to the ownership of 140,000 New Shares with a nominal value of EUR 25.- each, for a total amount of EUR 16,179,625.- (sixteen million one hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five Euro) including a share premium of EUR 12,679,625.- (twelve million six hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five Euro) and have them fully paid up by contribution in kind, consisting of all of the assets and liabilities (universality) of the Subscriber. All these assets and liabilities contributed (universality) are documented in the form of a balance sheet, which will remain here annexed, signed by a Manager of the Company, and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed (the «Balance Sheet»)- The description of such assets and liabilities contributed to the Company has further been confirmed in a valuation report executed by a Manager of the Company (the «Valuation Report»).

In addition to the items appearing in the Balance Sheet, the assets and liabilities of the Subscriber are contributed with all the rights, commitments and obligations which could be attached thereto and any and all additional assets and liabilities not mentioned because unknown, held by the Subscriber, that would exist at the date hereof, are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Effective implementation of the contribution

The Subscriber here represented as stated here-above, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the transmission of all the assets and liabilities of the Subscriber of and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of Managers of the Company's intervention

Thereupon intervene the Board of Managers of the Company (the «Board of Managers»), here represented by Alain Farana, pre-named by virtue of a proxy which will remain here annexed. Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described contribution in kind, the Board of Managers expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the all assets and liabilities of the Subscriber, and confirms the validity of the subscription and payment, as documented by the Valuation Report, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

The Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind as described above in exchange of the 140,000 New Shares in the Company, will correspond at least to the value of the new shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 140,000 New Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) to the Subscriber.

Request for an exemption from proportional capital tax

The appearing party refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for an exemption from proportional capital tax. The appearing party state that the conditions of same legal provisions on the exemption from capital tax (droit d'apport) have been fulfilled given that LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., being a company resident in the European Union, has contributed to the Company all its assets and liabilities. Hence, the appearing party formally claim for the benefit of the exemption from capital contribution tax on the herefore mentioned contribution in kind, together with the shares that will be issued.

Third resolution

The shareholders acknowledge that following the contribution made under the second resolution, the Company holds 500 (five hundred) shares of EUR 25.- each in its share capital. The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- in order to reduce it from its amount of EUR 3,512,500.- (three million five hundred twelve thousand five hundred Euro) (following the second resolution) to EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) by the cancellation of the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- each held by the Company in its portfolio.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions under the second and the third resolutions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) represented by 140,000 (one hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to introduce a new article 9 in relation to the ERISA rights which shall be read as follows:

«Art. 9. ERISA rights

9.1 For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a director of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Managers»).

9.2 The investors in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended («ERISA»). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the Company to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

9.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

9.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers of the Company (and each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the board of managers;

9.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals.

9.2.4 the right to meet on a regular basis with the managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies) business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, without limitation, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

9.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

9.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

9.3 In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510.3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

9.4 For the purpose of this article, ERISA Funds means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP and PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP».

Sixth resolution

The shareholders resolve to amend and restate the articles of association of the Company, which shall read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

3.4. For the purpose of this article, Affiliate or Affiliated means: when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of PALAMON Group, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the PALAMON Group shall mean any other member of the PALAMON Group.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) represented by 140,000 (one hundred forty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder (s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. ERISA rights

9.1. For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a director of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Managers»).

9.2. The investors in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended («ERISA»). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the Company to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

9.2.1. the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

9.2.2. the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers of the Company (and each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the board of managers;

9.2.3. the right to receive, within a reasonable time after its written request therefor, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals.

9.2.4. the right to meet on a regular basis with the managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies) business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, without limitation, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

9.2.5. the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

9.2.6. to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles of Association, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

9.3. In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

9.4. For the purpose of this article, ERISA Funds means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP and PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP.

Art. 10. Powers of the sole manager or of the board of managers

10.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 11 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

Art. 12. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

12.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Meeting of the board of managers

13.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 15. Business year

15.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares

16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5. Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 18. Liquidation

18.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

18.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 110.641 (la «Société») et constituée conformément au droit luxembourgeois par acte du 7 septembre 2005 dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président déclare et prie le notaire d'acter que:

V. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les associés ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

VI. Il ressort de la liste de présence que les cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentés à cette assemblée générale extraordinaire.

VII. Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VIII. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifier l'objet social de la Société;

2) Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) à 3.512.500,- EUR (trois millions cinq cent douze mille cinq cent euros) par la création et l'émission de 140.000 (cent quarante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

3) Acter la souscription et la libération complète des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature portant sur les actifs et les dettes (universalité) de la société LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.640 (le «Souscripteur»);

4) Reconnaître la demande d'exemption du taux fixe conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport;

5) Diminuer le capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR en vue de le réduire de son montant de 3.512.500,- EUR (trois millions cinq cent douze mille cinq cent euros) (suivant les résolutions qui précèdent) à 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune détenues par la Société dans son portefeuille;

6) Modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, en vue de refléter les décisions adoptées et d'adapter les définitions subséquentes, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros), chacune.»

7) Introduire un nouvel article 9 relatif aux Droits ERISA;

8) Modifier et refondre les statuts de la Société;

9) Divers.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Objet

La Société a pour objet d'acquérir et de détenir des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre, de souscription ou d'acquisition de tous titres ou droits par le biais de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que d'administrer, développer et gérer de tels intérêts.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, comprenant sans y être limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital ou instruments de dette, convertibles ou non en parts sociales de la Société, l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit aux Sociétés Apparentées par voie de, comprenant sans y être limité, de souscription de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital ou instruments de dette, convertibles ou non en action de toute Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées ou de tout administrateur, directeur ou autre agent de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, et accorder toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, comprenant sans y être limité, des contrats de partenariat, des contrats de garantie, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, liés directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes les transactions qui sont directement ou indirectement liées aux domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus, sans pouvoir cependant bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de Participation financières.

Pour les besoins du présent article, Société Apparentée ou Apparenté signifie: lorsque utilisés (i) en se référant à une personne spécifiée (à l'exclusion cependant de toute personne physique), toute personne qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaire détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par ou est sous le contrôle général ou la propriété de la personne spécifiée. Pour de tels besoins et pour les besoins de la définition de Groupe PALAMON, le terme «contrôle» (comprenant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle général de») signifiera la possession directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'assurer la direction de la gestion et des politiques d'une personne, que ce soit par le biais de la propriété de la majorité des titres à droit de vote, par contrat ou autrement et, afin d'éviter tout doute, une personne qui contrôle une société en commandite simple dont elle est l'associé commandité et en plus lorsque utilisés (ii) en se référant à un membre du Groupe PALAMON, tout autre membre du Groupe PALAMON.»

Seconde résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cents mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à

3.512.500,- EUR (trois millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et la création d'un compte de prime d'émission d'un montant de 12.679.625,- EUR (douze millions six cents soixante-dix-neuf mille six cents vingt-cinq euros) correspondant à la prime d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription et Paiement

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.: 140.000 Nouvelles Part Sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Représenté par Alain Farana, juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé

Qui, après avoir exposé que son mandant a une connaissance complète des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son mandant, LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. (le «Souscripteur») à la propriété de 140.000 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, pour un montant total de 16.179.625,- EUR (seize millions cent soixante-dix-neuf mille six cents vingt-cinq euros) comprenant une prime d'émission de 12.679.625,- EUR (douze millions six cents soixante-dix-neuf mille six cents vingt-cinq euros) et l'avoir payé entièrement par apport en nature, portant sur les actifs et les dettes (universalité) du Souscripteur.

Tous les actifs et les dettes apportées (universalité) sont repris sous la forme d'un bilan, qui restera annexé, signé par un Gérant de la Société, et ci-après reproduit pour former partie intégrale à l'acte (le «Bilan»). La description de tels actifs et dettes apportés à la Société a par ailleurs été confirmée dans un rapport d'évaluation signé par un Gérant de la Société (le «Rapport d'Evaluation»).

En sus des éléments représentés dans le Bilan, les actifs et les dettes du Souscripteur sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations qui pourraient y être attachés et tout ou partie de tout autre actif ou passif non mentionnés car inconnus, détenus par le Souscripteur, qui pourraient exister à la présente date, sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui leur sont attachés sous quelque forme que ce soit.

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que toutes les formalités, dans l'un quelconque des pays concernés, en relation avec le transfert en faveur de la Société de tout élément composant ses actifs et ses dettes seront accomplies dans les meilleurs délais dans chaque pays pour autant qu'il soit concerné en vue de formaliser dûment la transmission de tous les actifs et de toutes les dettes du Souscripteur et de la rendre effective partout et à l'égard de toute partie tierce.

Intervention du Conseil de Gérance de la société

Ce sur quoi le Conseil de Gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par par Alain Farana, précité en vertu d'une procuration qui restera annexée.

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engage comme Conseil de Gérance de l'apport en nature décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert effectif de tous les actifs et de toutes les dettes du Souscripteur, et confirme la validité de la souscription et du paiement, tel qu'indiqués par le Rapport d'Evaluation, dont une copie a été signée par la partie comparante et doit être enregistrée avec le présent acte.

Conseil de Gérance est de l'avis que la valeur de l'apport en nature, tel que décrit ci-dessus, en échange des 140.000 Nouvelles Parts Sociales dans la Société, correspondra au moins à la valeur des nouvelles parts sociales à émettre, et que, en conséquence, la Société peut émettre un total de 140.000 Nouvelles Parts Sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) au profit du Souscripteur.

Demande en exemption du droit d'apport proportionnel

La partie comparante se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de la taxe de capital proportionnel. La partie comparante déclare que les conditions des mêmes dispositions légales sur l'exemption du droit d'apport ont été remplies étant entendu que LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., étant une société résidente dans l'Union Européenne, a apporté à la Société tous ses actifs et toutes ses dettes. Par conséquent, la partie comparante demande formellement à pouvoir bénéficier de l'exemption du droit d'apport sur l'apport en nature mentionné ci-avant, ensemble avec la prime d'émission qui sera émise.

Troisième résolution

Les associés reconnaissent qu'à la suite de l'apport réalise conformément à la seconde résolution, la Société détient 500 (cinq cent) parts sociales de 25,- EUR chacune dans son capital social.

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de 12,500,- EUR d'un montant de 12.500,- EUR en vue de le réduire de son montant de 3.512.500,- EUR (trois millions cinq cents douze mille cinq cents euros) à 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune détenues par la Société dans son portefeuille.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, en vue de refléter les décisions adoptées et d'adapter les définitions subséquentes, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cents mille euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros), chacune.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 9 relatif aux Droits ERISA qui aura la teneur suivante:

«Art. 9. Droits ERISA

9.1. Aussi longtemps qu'un Fonds ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fonds ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fonds ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fonds ERISA individuellement que chaque Fonds ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre action qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas où une personne proposée par chaque Fonds ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA Membres du Conseil»).

9.2. Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale «Employee Retirement Income Security Act 1974» telle que modifiée («ERISA»). Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fonds ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fonds ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fonds ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte):

9.2.1. Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fonds ERISA l'aura raisonnablement requis;

9.2.2. Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

9.2.3. Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société du si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fonds ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

9.2.4. Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

9.2.5. Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

9.2.6. Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes actions sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société au regard de telles actions.

9.3. Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les actions raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON IL est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

9.4. Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II LP ensemble ou l'un ou l'autre.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet d'acquérir et de détenir des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre, de souscription ou d'acquisition de tous titres ou droits par le biais de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que d'administrer, développer et gérer de tels intérêts.

3.2. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, comprenant sans y être limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital ou instruments de dette, convertibles ou non en parts sociales de la Société, l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit aux Sociétés Apparentées par voie de, comprenant sans y être limité, de souscription de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital ou instruments de dette, convertibles ou non en actions de toute Société Apparentée;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées ou de tout administrateur, directeur ou autre agent de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, et accorder toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, comprenant sans y être limité, des contrats de partenariat, des contrats de garantie, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, liés directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes les transactions qui sont directement ou indirectement liées aux domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus, sans pouvoir cependant bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de Participation financières.

3.4. Pour les besoins du présent article, Société Apparentée ou Apparenté signifie: lorsque utilisés (i) en se référant à une personne spécifiée (à l'exclusion cependant de toute personne physique), toute personne qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaire détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par ou est sous le contrôle général ou la propriété de la personne spécifiée. Pour de tels besoins et pour les besoins de la définition de Groupe Palamon, le terme «contrôle» (comprenant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle général de») signifiera la possession directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'assurer la direction de la gestion et des politiques d'une personne, que ce soit par le biais de la propriété de la majorité des titres à droit de vote, par contrat ou autrement et, afin d'éviter tout doute, une personne qui contrôle une société en commandite simple dont elle est l'associé commandité et en plus lorsque utilisés (ii) en se référant à un membre du Groupe Palamon, tout autre membre du Groupe Palamon.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre III. - Gérance**Art. 8. Gérance**

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Droits ERISA

9.1. Aussi longtemps qu'un Fonds ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fonds ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fonds ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fonds ERISA individuellement que chaque Fonds ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre action qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas où une personne proposée par chaque Fonds ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA Membres du Conseil»).

9.2. Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale «Employee Retirement Income Security Act 1974» telle que modifiée («ERISA»). Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fonds ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fonds ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fonds ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fonds ERISA à son profit et pour son propre compte):

9.2.1. Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fonds ERISA l'aura raisonnablement requis;

9.2.2. Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fonds ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

9.2.3. Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fonds ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

9.2.4. Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

9.2.5. Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

9.2.6. Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes actions sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses actions.

9.3. Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e)), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les actions raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

9.4. Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II LP ensemble ou l'un ou l'autre.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance

10.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 11 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 12. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance

12.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunion du Conseil de Gérance

13.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

14.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 15. Exercice social

15.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

16.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 17. Causes de Dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 18. Liquidation

18.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

18.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à dix mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte. Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. van Hees, F. Gibert, A. Farana, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(025134/211/902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.641.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40068 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

J. Elvinger.

(025136/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

VANSBEEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.

Signature

(024982/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NOPCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOPCO S.A.

Signature

(024985/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

COFRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 51, avenue d'Oberkorn.
R. C. Luxembourg B 37.071.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01727, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025006/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(025007/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(025012/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

G.I. S.A., GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 48.665.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALLER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8378 Kleinbettingen (commune de Steinfort), 1, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 521 du 13 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.665.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, préqualifiée, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 173 du 26 février 2000;

- aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 195 du 4 mars 2005.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Noël-Winand, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anita Mockel, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille trois cents actions (1.300), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent quarante mille cent quatre-vingt-cinq euros zero trois cents (140.185,03,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de EUR 399.958,50 pour le porter de son montant actuel de EUR 140.185,03 à 540.143,53.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de la société de cent quarante mille cent quatre-vingt-cinq euros zero trois cents (140.185,03 EUR) à cinq cent quarante mille cent quarante-trois euros cinquante-trois cents (EUR 540.143,53) par voie d'augmentation de capital à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-huit euros cinquante cents (EUR 399.958,50) par l'émission de trois mille sept cent neuf (3.709) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois mille sept cent neuf (3.709) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire la société GALLER HOLDING S.A., société de droit belge, avec siège social à B-1200 Woluwé, 60, boulevard de la Woluwé.

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société de droit belge GALLER HOLDING S.A. prénommée, ici représentée par sa mandataire spéciale Madame Bernadette Reuter-Wagner, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 février 2006, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle société par sa mandataire susnommé a déclaré souscrire les trois mille sept cent neuf (3.709) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-huit euros cinquante cents (EUR 399.958,50) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à cinq cent quarante mille cent quarante-trois euros cinquante-trois cents (EUR 540.143,53), représenté par cinq mille neuf (5.009) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.
Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont estimés approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Reuter-Wagner, I. Noël-Winand, A. Mockel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 916, fol. 2, case 9. – Reçu 3.999,59 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025113/272/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

G.I. S.A., GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 48.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025114/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BELGO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01728, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025008/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(025082/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 88.926.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04887, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l.

Signature

(025119//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ECOTEAM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.561.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

S. Paché.

(025092//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DIAMOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.715.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025095//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MAPAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.368.

Le bilan au 28 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025098//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SUOMI KATTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025101//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

INTERNATIONAL PLOQUETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.990.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

S. Paché.

(025110//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

INTERNATIONAL PLOQUETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

S. Paché.

(025108//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

50735

ERGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01250 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025102//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

YALTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.535.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025103//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025105//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

A.C. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8533 Elvange, 80, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 85.012.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

S. Paché.

(025112//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 76.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025256//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 76.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025258//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

50736

ILONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.257.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2006.

CAFE ALIBI

Signature

(025243//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ILONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2006.

CAFE ALIBI

Signature

(025244//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ILONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.257.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2006.

CAFE ALIBI

Signature

(025245//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SR PORTFOLIO HOLDING (B), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.925.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04894, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SR PORTFOLIO HOLDING (B), S.à r.l.

Signature

(025121//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.
